

No : R-4355-2026

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC, corporation
légalement constituée ayant son siège social et sa
principale place d'affaires au 706, boulevard
Gréber, en la ville de Gatineau, province de
Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « Enbridge
Gaz Québec »)

**DEMANDE D'APPROBATION DE CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES
VISANT L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE
PAR ENBRIDGE GAZ QUÉBEC**

(Articles 31 et 32 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, (L.R.Q., c. R-6.01), et article 1 du *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*, (R.R.Q., c. R-6.01, r. 3.01)

**AU SOUTIEN DE LA PRÉSENTE DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») en vertu des dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « **Loi** »);
2. Aux termes des présentes demandes, Enbridge Gaz Québec s'adresse à la Régie afin d'approuver les caractéristiques générales d'un contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (« **GSR** »);
3. Très récemment, Enbridge Gaz Québec a eu une opportunité d'affaires pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement de GSR à un prix très compétitif, tel qu'il appert de la pièce EGQ-1, document 1, déposée sous pli confidentiel;
4. Les caractéristiques principales du contrat d'approvisionnement en GSR à intervenir sont présentées à la pièce EGQ-1, document 1.1, sous pli confidentiel ;
5. Pour les raisons détaillées à la pièce EGQ-1, document 1, il est dans l'intérêt de la clientèle de Enbridge Gaz Québec de conclure ce contrat ;
6. Le contexte particulier détaillé à la pièce EGQ-1, document 1 explique la nécessité d'obtenir une décision à très court terme afin de permettre au distributeur de ne pas perdre cette opportunité d'affaires;
7. Enbridge Gaz Québec demande donc à la Régie d'approuver de façon prioritaire, avant le

31 juillet 2026, les caractéristiques contractuelles détaillées aux pièces EGQ-1, document 1 et 1.1, déposées sous pli confidentiel, afin que le distributeur puisse être autorisé à acheter les volumes de GSR;

8. Enbridge Gaz Québec demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication, et la diffusion des renseignements contenus aux pièces EGQ-1, documents 1 et 1.1, déposées sous pli confidentiel;
9. La demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

APPROUVER les caractéristiques contractuelles d'un contrat d'approvisionnement en GSR, tel que détaillé aux pièces EGQ-1, documents 1 et 1.1 ;

ACCUEILLIR la demande d'ordonnance de traitement confidentiel à l'égard des pièces EGQ-1, documents 1 et 1.1;

INTERDIRE la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus aux pièces EGQ-1, documents 1 et 1.1 jusqu'au 31 décembre 2028, à l'exception du tableau 1 de la pièce EGQ-1, document 1, qui doit demeurer confidentiel jusqu'au 31 décembre 2031.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Montréal, le 24 juillet 2026



Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Me Adina Georgescu et Me Roxane Nadeau
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Suite 900
Montréal QC H3B 5H4

Tél. : 514-954-2599 (AG) / 514-954-3111 (RN)

Télec. : 514-954-1905

Courriels : ageorgescu@blg.com

rnadeau@blg.com

Notification : notification@blg.com

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC

Demanderesse

M. Jean-François Tremblay

706, boulevard Gréber

Gatineau (Québec) J8V 3P8

Téléphone : (819) 776-8812

Télécopieur : (819) 771-6079

Courriel : jean-francois.tremblay@enbridge.com